

Respect des horaires

Les parents sont tenus de respecter les heures d'arrivée et de départ pour un bon fonctionnement de la structure.

A la sortie de l'accueil de loisirs, les enfants ne pourront être repris que par leurs parents ou par la ou les personne(s) nommément désignée(s) par eux par écrit. Une pièce d'identité pourra leur être demandée. En cas d'autorité parentale conjointe, l'autorité donnée par l'un des parents à une tierce personne de reprendre l'enfant présume automatiquement l'accord de l'autre parent.

À 18h30, en cas d'absence des parents et sans nouvelle de leur part, l'équipe d'animation contactera le service de police pour qu'il prenne en charge l'enfant.

ASSURANCE

L'assurance de personnes couvrant la responsabilité civile de l'enfant est obligatoire.

*Il est dans votre intérêt que vous souscriviez un contrat d'assurance de personnes couvrant **la garantie individuelle accident** (conseillée) auxquels peut être exposé votre enfant durant les activités auxquelles il participe.*

Objets de valeurs :

L'accueil de loisirs ne peut être tenu pour responsable lors de vols, dégradations ou pertes de bijoux, téléphone portable et autres objets apportés par les enfants.

Santé :

Pour les enfants dont l'état de santé nécessite un traitement médical, des mesures d'urgence ou des repas spécifiques, il est impératif de fournir un PAI (Projet d'accueil individualisé) au moment des inscriptions ou des réservations. En l'absence de PAI, l'accueil de l'enfant pourra être refusé.

Si un enfant suit un traitement particulier, ses médicaments peuvent être laissés au bureau de direction avec une ordonnance. Un directeur se chargera de lui administrer.

Si votre enfant est malade ou contagieux, il ne sera pas accepté.

Vêtements et affaires :

Il est demandé aux familles de marquer aux nom et prénom de l'enfant ses vêtements et affaires.

Photos :

Votre enfant pourra être pris en photo lors d'activités à l'accueil de loisirs. Ces photos pourront être utilisées pour des expositions internes à l'accueil de loisirs ou pour des supports de communication propres à la ville de Dax (magazine municipal, site internet, flyers et brochures Éducation).

Animaux :

En dehors d'animations pédagogiques spécifiques, la présence d'animaux est formellement interdite dans l'enceinte de l'Accueil de Loisirs.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX DE DAX ÉTÉ 2021

PRÉAMBULE

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité avec ses camarades, ainsi que pour assurer un bon fonctionnement de la structure.

L'Accueil de Loisirs (ALSH) est une entité éducative, déclarée au Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports des Landes, soumise à une législation et à une réglementation spécifique à l'accueil collectif de mineurs.

Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil, de loisirs et de socialisation en dehors des temps scolaires pour les enfants âgés de 3 à 15 ans.

Le non-respect par les parents et les enfants du présent règlement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant de l'accueil de loisirs.

AXES PÉDAGOGIQUES

Les accueils de loisirs sont des espaces à la fois éducatifs et ludiques qui s'inscrivent dans des projets pédagogiques dont les grands axes sont les suivants :

- la réunion des conditions matérielles et morales nécessaires à la croissance, à l'éducation, au développement physique et psychique de l'enfant
- la recherche du développement harmonieux de la personnalité de l'enfant au travers des activités de loisirs
- l'initiation de l'enfant à la citoyenneté, à une vie démocratique de groupe avec l'apprentissage du contrôle de soi et du respect de l'autre
- la participation de tous à des activités éducatives de découverte, artistiques, culturelles, sportives et ludiques
- la sensibilisation au développement durable

Les enfants dont le comportement va à l'encontre de ces principes pédagogiques et éducatifs (violence verbale ou physique, incivilité, injure..) peuvent être sanctionnés (exclusion temporaire ou définitive). Les familles en seront informées.

PROTOCOLE SANITAIRE

Pour faire suite au COVID 19, un protocole sanitaire est mis en place sur l'ensemble des sites, en application des directives du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Ce protocole sanitaire est susceptible d'évoluer. Il est consultable sur chaque centre.

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez l'enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant l'arrivée au centre. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C) l'enfant ne pourra pas être accueilli et les parents devront en informer le directeur du centre.

FONCTIONNEMENT

Dates d'ouverture :

- du jeudi 8 juillet au vendredi 27 août 2021 inclus

Périodes de fermeture :

Le mercredi 14 juillet 2021

Du lundi 30 août au mercredi 1er septembre 2021 inclus

Horaires d'ouverture :

† été 2021

- ☞ 7h30 - 9h : accueil (**heure d'arrivée : dernier délai 9 h**)
- ☞ 9h - 12h : animations du matin
- ☞ 12h15 : repas
- ☞ 13h - 17h : sieste et/ou animations après-midi et goûter
- ☞ 17h - 18h30 : accueil

Durant l'été, seule la fréquentation à la journée est possible.

Il n'y aura pas de ramassage de bus cet été.

Critères d'accueil

Tous les enfants de 3 à 15 ans sont susceptibles d'être accueillis.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÉSERVATION

Pour participer à l'accueil de loisirs, les enfants doivent être inscrits auprès de l'Amicale Laïque, 1 impasse du Tuc d'Eauze à Dax - téléphone: 05 58 90 04 20.

- dossier à télécharger sur le site de la ville de Dax (fiche de renseignements/réservations et règlement intérieur)
- dossier à renvoyer par mail à mercredidax@yahoo.fr ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'ALD - 1 impasse Tuc d'Eauze ou sur rendez-vous.
- inscription administrative obligatoire du **2 au 23 juin 2021**
- réservations obligatoires au plus tard le 23 juin pour une fréquentation en juillet et au plus tard le 13 juillet pour une fréquentation au mois d'août
- accueil sans réservation pour les 13-15 ans

Une fois le dossier complet l'Amicale Laïque Dacquoise vous confirmera la validité de l'inscription et le centre dans lequel sera affecté votre enfant.

Attention :

- les enfants dont la place n'aura pas été réservée ne pourront pas fréquenter l'accueil de loisirs (**sauf pour les 13-15 ans**)
- en cas d'absence, toute réservation sera facturée (sauf présentation d'un certificat médical à remettre impérativement **la semaine suivant l'absence** à l'accueil de loisirs de votre enfant).

Les documents à fournir lors de l'inscription sont les suivants :

- Dossier d'inscription
- Photocopie recto-verso de la Carte d'Identité Vacances de la CAF ou bon de participation MSA 2021 ou document R.A.B.I.P.P pour les militaires.

Tous changements de situation survenant (adresse, téléphone, vaccination, etc.) devront être impérativement signalés.

Toute inscription à l'Accueil de Loisirs effectuée par un parent présume de fait l'accord de l'autre parent, dans le cadre d'un exercice conjoint de l'autorité parentale.

ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS

En lien avec leurs familles, un accueil spécifique peut être mis en place pour les enfants handicapés ou à besoins particuliers. Les parents doivent impérativement informer de toute situation particulière lors de l'inscription. Pour répondre au mieux à leurs besoins et afin de favoriser leur intégration, une rencontre entre la famille et le responsable de l'Accueil de loisirs sera mise en place avant l'accueil de l'enfant.

Sites d'accueil

Les enfants seront accueillis sur un des sites suivants en fonction de leur lieu de scolarisation

- **école Simone Veil** - avenue Jules Bastiat - Tél: 05.58.74.28.98 pour les enfants de ce groupe scolaire ainsi que les enfants des écoles élémentaires Saint-Jacques-de-Compostelle et Sully, et des écoles maternelles Albert Pomade, Galliéni et Saint-Jacques-de-Compostelle.
- **école maternelle Gischia** - 1 Rue Voltaire - Tél: 05.58.74.20.71 pour les enfants de cette école, ainsi que les enfants des écoles maternelles Robert Badinter, Lucie Aubrac, Antoine de Saint-Exupéry et extérieures à Dax.
- **Boulogne** - Allée du Bois de Boulogne - Tél: 05.58.74.28.40 pour les enfants des écoles élémentaires Antoine de Saint-Exupéry, Robert Badinter, Lucie Aubrac, extérieures à Dax ainsi que pour l'ensemble des collégiens

Équipes d'encadrement

L'équipe d'animation est composée d'animateurs titulaires ou stagiaires du BAFA (ou équivalent), encadrée par une équipe de direction qualifiée.

TARIFS

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil Municipal. Ils sont calculés en fonction du quotient familial.

TARIFS 2021		
JOURNÉE		
	1 enfant	à partir de 3 enfants
CAF		
QF > 786 €	7,55€	5,65€
450 € < QF < 786 €	4,00€	3,45€
156 € < QF < 449 €	2,75€	1,90€
QF < 155 €	2,20€	1,90€
Allocataire CAF hors département	11,80€	
MSA		
Sans aide aux vacances	7,55€	
450 € < QF < 800 €	4,00€	
QF < 449 €	2,75€	
Allocataire MSA hors département	11,80€	
AUTRE RÉGIME		
S.N.C.F. avec aide aux vacances	5,75€	
Familles non allocataires et hors département	14,55€	

Toute journée commencée est due.

En cas d'absence, toute réservation sera facturée (sauf présentation d'un certificat médical à remettre impérativement **la semaine suivant l'absence** à l'accueil de loisirs de votre enfant)

Le règlement des sommes dues doit être fait à réception de la facture (en fin d'été), suivant les modalités indiquées.

Toute facture impayée dans le délai précisé dans la facture, fera l'objet d'une transmission au Trésor Public qui en assurera le recouvrement et mettra en œuvre les dispositions qui s'imposent.

En cas de difficultés financières, les familles peuvent contacter le régisseur de l'Amicale Laïque Dacquoise.